

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 12 FEVRIER 2014 n° 04/2014

DATE DE CONVOCATION : 7 février 2014

RESILIATION ET RE-LOCATION DE LA LICENCE IV

L'an deux mille quatorze et le douze février à 18h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Paul SCHEMBRI, Maire.

12 membres présents : Jean-Paul SCHEMBRI, Claude CODORNIU, Christiane SALSEGNAC, Claude MONIE, Pascale MARIOT, Henri OLIVE, Christine CHORIN, Jacques DAURIAC, Gisèle DESSIEUX, Rémy FABRE, Marie-France MONTOSSON, Yvon GARCIA.

1 procuration : Hugues GUICHARD à Claude MONIE.

Secrétaire de séance : Gisèle DESSIEUX assistée de Christiane SALSEGNAC.

Nombre de conseillers en exercice :	14	Pour :	13
Présents ou représentés :	13	Abstention :	0
Votants :	13	Contre :	0

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de résiliation du bail de licence de 4^{ème} catégorie au 31 juillet 2013 de Monsieur PUSSINI Elian ainsi qu'au solde de tout compte daté du 18 septembre 2013, nous avons signifié au notaire notre acceptation lui demandant de procéder à l'annulation rétroactive au 1^{er} août 2013 de l'acte notarié n°629 du 10 mai 2012.

Il ajoute également qu'il a été sollicité par Monsieur BLANZAT David, repreneur du précédent café de Monsieur PUSSINI pour la location de notre licence IV à son profit dans le but de l'exploiter dans son nouvel établissement, « l'Epicurien » qu'il a ouvert en lieu et place au 1^{er} décembre 2013.

Pour aider ce nouveau commerce dans son installation et l'accompagner au mieux pour la pérennisation de son activité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la location de cette Licence IV à titre gratuit dans un premier temps (9 mois), à moitié tarif pour les trois mois suivants, puis pour un loyer de 3 000 € annuel à la suite.

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'acte de location de la Licence IV avec Monsieur BLANZAT David :

- à titre gratuit pendant 9 mois du 1^{er} décembre 2013 au 31 août 2014,
- à demi-tarif les 3 mois suivants du 1^{er} septembre au 30 novembre 2014 (125€/mois)
- puis à taux plein l'année suivante soit du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015 soit 3000 € annuellement (250 €/mois).

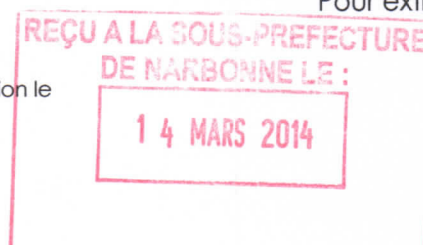
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
De Narbonne, le 14/3/14 et de sa publication le

14/3/14



Jean-Paul SCHEMBRI